Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 029-212901177-20251125-DCM20251109-DE

Lannilis
Terre des Abers

MAIRIE DE LANNILIS
19, rue de la Mairie
29870 LANNILIS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de réunion : 25/11/2025
Date de convocation : 18/11/2025

Nombre de :
- conseillers en exercice : 29
- conseillers présents : 21
- conseillers votants : 25
- pouvoirs :

Votes : Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 4

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-François TRÉGUER, Maire.

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Cécile LE ROUX, Henri LÉLIAS, Christelle HÉLIÈS, François-Guillaume LE GALL, Adeline CORNEC, Philippe MONOT, Denis MERCELLE, Jean-Michel LANNUZEL, Jean-Yves GOURIOU, Laurence CORRE, Pascal SIMIER, Caroline PRIGENT-LÉON, Sandrine GAC, Liliane OGOR, Fabienne LANDURÉ, David NORMAND, Charline NICOVIOTIS, Dominique MIGNON, Laurence GUIARD-RENAULT, Pascal HERVIO, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Claude DARÉ, pouvoir à François-Guillaume LE GALL
Sandrine LAVIGNE, pouvoir à Cécile LE ROUX
Nadine KASSIS, pouvoir à Laurence GUIARD-RENAULT
Christelle MARTIN, pouvoir à Adeline CORNEC

Absents : Camille GUIAVARCH
Alain FLOUR
Sabrina OULHEN
Gwendal LE COQ

Secrétaire de séance : Sandrine GAC.

DCM N°2025-11-09

OBJET

ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DU CLASSEMENT DU CHEMIN DE KEROSVEN DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET ELARGISSEMENT DE LA VOIE

Le chemin de Kerosven, dont l'assiette est identifiée dans le plan d'arpentage, est ouvert à la circulation du public et situé à proximité immédiate du centre bourg de LANNILIS.
Les critères d'appartenance au domaine public routier sont donc réunis.
Il y a lieu de prendre une décision de classement afin de formaliser l'appartenance de cette voie au domaine public routier communal.
Des travaux d'élargissement de la partie NORD du chemin sont projetés.
La commune souhaite aménager cette partie NORD en élargissant la voirie à 5,80 mètres et en créant un cheminement doux d'une largeur de 1,80 mètres.
L'élargissement de ce chemin, modifiant nécessairement les conditions de circulation, requiert une enquête publique préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (4 abstentions : Dominique MIGNON, Nadine KASSIS, Laurence GUIARD-RENAULT et Pascal HERVIO), décide :

- **D'acter le lancement d'une enquête publique préalable au classement et à l'élargissement du chemin de Kerosven (plans ci-après annexé);**
- **D'autoriser le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'organisation de cette enquête ;**
- **D'autoriser le Maire à engager tous les frais liés à cette enquête.**

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Jean-François TRÉGUER

MAIRIE de LANNILIS (Finistère)

Acte rendu exécutoire, compte tenu :
du dépôt en sous-préfecture effectué le : 28/11/2025
et de la publication effectuée le : 28/11/2025